

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 27 MAI 2008**

---

Procès-verbal de la réunion

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Conseillers élus        | 27 |
| Conseillers en fonction | 27 |
| Conseillers présents    | 27 |
| Conseiller représenté   | 00 |
| Conseiller absent       | 00 |

Le mardi 27 mai deux mille huit à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, M.Pierre EISLER, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, Mme Catherine REYNIER, M.Christophe VIGNON, Mme Magali DUFOUR Adjoints.

M.Roland GACHET, Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M.André BARBAN, M.Bлагоj MATEVSKI, M.René JALLUT, M.François JOUSSE, M.Aziz AZIZ, M.Gérard GIRAUD, Mme Laurence RIEHL, Mme Véronique LIBMAN, Mme Nadine THOMAS, Mme Anne VROYLANDT, Mme Cécile MARMONNIER, M.Joël GULLON, M. Maurice GLANDUT, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M.Eric GERMAIN-CARA.

Secrétaire de séance :

Madame Cécile MARMONNIER

Joël Gullon pour le groupe La Côte Ensemble fait l'intervention suivante sur le compte rendu de la séance du 10.04.2008 :

« A la lecture du compte rendu de ce conseil, je lis dans la partie interventions que la commission urbanisme a émis un avis défavorable pour 2 raisons sur le dossier SCREG. Or le compte rendu de ladite commission ne mentionne ni une quelconque position de la commission, ni n'évoque la proximité d'habitation. Il s'agit donc de la position de Monsieur BARBAN et non celle de la commission. »

Le compte rendu du 10 avril 2008 est signé par tous les membres présents.

Point n° 01 de l'ordre du jourSUBVENTIONS 2008- ASSOCIATIONS LOCALES

Exposé du rapporteur, Jacky Laverdure

Chaque année la Commission des Finances étudie les demandes de subventions des Associations en fonction de leur investissement dans la vie locale :

La Commission propose de n'attribuer de subvention qu'aux associations qui auront présenté une demande, le versement étant lié à la présentation de justificatifs : dernier compte rendu assemblée générale – composition du bureau. Toute demande ultérieure sera étudiée au cas par cas.

Pour 2008, la répartition de l'enveloppe votée au Budget Primitif 2008 est proposée de la façon suivante :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| a) <u>ASSOCIATIONS CULTURELLES</u>                                     | <u>EUROS</u>             |
| Musiciens en Bièvre Liers  | 800                      |
| Chorale Chante Bièvre  | 700                      |
| Société Philharmonique .....   | 2.000                    |
| Restauration des orgues de l'église .....                              | 500                      |
| Club philatélique .....  | 250                      |
| Association des Amis du Festival Berlioz (peintres dans la ville)..... | 1.000                    |
| Association Nationale Hector Berlioz.....                              | 500                      |
| b) <u>ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS</u>                         |                          |
| ANACR.....   | 11€ /adhérent côtois     |
| Ass.Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre .....         | 11€ /adhérent côtois     |
| FNACA .....  | 4€ /adhérent côtois      |
| Les Médaillés Militaires 1250 <sup>e</sup> section.....                | 11€ /adhérent côtois     |
| UMAC.....  | 11€ /adhérent côtois     |
| c) <u>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</u>                                       |                          |
| APEL St François (enfants inscrits au 01.01.2008) .....                | 5,35€ /élève côtois      |
| F.C.P.E maternelle primaire (enfants inscrits au 01.01.2008) .....     | 0,80€ /élève côtois      |
| Autour des Ecoles .....  | 4,60€ /élève côtois      |
| U. S. E. P. ....   | 800,00 €                 |
| d) <u>ASSOCIATIONS DIVERSES</u>  |                          |
| A.C.C.A.....   | 381,00                   |
| Aide à Domicile aux Personnes Agées (ADPAH).....                       | 3 200,00                 |
| Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) .....                           | 2 300,00                 |
| Association des Conciliateurs de Justice .....                         | 150,00                   |
| Economie Côtoise .....   | 8 700,00 + local gratuit |
| Société Protectrice des Animaux. ....                                  | 0,25€ / habitant         |
| La Ricandelle .....  | 1 000,00                 |
| Club des Aînés Côtois.....   | 800,00                   |
| Amicale des Donneurs de Sang.....                                      | 160,00                   |
| Amicale du Personnel Municipal (25 € / adhérent).....                  | 1 125,00                 |
| Secours Populaire.....   | 500,00                   |
| Secours Catholique .....   | 500,00                   |

e) M. J. C.

suivant la convention du 13 décembre 2005

f) CLUBS SPORTIFS

29 000.00 € attribués à l'O.M.S et répartis ainsi qu'il suit :

|  |          |
|--|----------|
| - Athlétisme.....                              | 4.660,00 |
| - Bièvre Basket.....                           | 2 440,00 |
| - Rugby.....                                   | 5 950,00 |
| - Football.....                                | 5 350,00 |
| - Handball.....                                | 3 130,00 |
| - Club Nautique Subaquatique de la Bièvre..... | 1 270,00 |
| - Joyeuse Boule Côtoise.....                   | 170,00   |
| - Amicale Boule Côtoise.....                   | 1 020,00 |
| - Judo.....                                    | 2 640,00 |
| - Karaté.....                                  | 860,00   |
| - Aïkido.....                                  | 110,00   |
| - Tir.....                                     | 1 050,00 |
| - frais de fonctionnement de l'O.M.S.....      | 350,00   |

**Le Conseil Municipal**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Adopte à l'unanimité**

Point n°02 de l'ordre du jour  
SUBVENTIONS 2008- BOURSES À PROJETS

Exposé du rapporteur, Jacky Laverdure

Dans un souci d'équité et de transparence, il a été défini une ligne budgétaire intitulée « Bourses à projets ». Ce choix exprime la volonté d'attribuer des aides exceptionnelles aux associations qui en feront la demande pour un projet spécifique, valorisant et contribuant à l'animation de la Ville.

Pour 2008, voici une proposition d'aides exceptionnelles qui seront prises sur l'enveloppe votée au Budget Primitif 2008 :

- 1) UAC Rugby :  
Organisation du Centenaire du Club ..... 1500 €
  
- 2) Collège Jongkind  
Championnat de France UNSS Equipe féminine de rugby  
Déplacement à Dieppe ..... 300 €
  
- 3) Société Philharmonique  
Organisation du festival d'harmonies du groupement Hector Berlioz  
Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises ..... 500 €

**Le Conseil Municipal**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur**

**Adopte ces propositions à l'unanimité.**

Point n° 03 de l'ordre du jour

REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION A PLURALIS

Exposé du rapporteur : Monsieur Jacky Laverdure

Le Conseil Général de l'Isère a versé 70% de la subvention accordée dans le cadre de la réalisation du programme immobilier « Le Pré de la Chère » le 12 avril 2006 soit 15 686,09 €. Cet acompte était destiné à la Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers qui devait reverser cette subvention à la Société d'Habitation des Alpes. La trésorerie ayant imputé ce versement à tort à la commune de LA COTE-SAINT-ANDRE (titre 198 du 09 mai 2006), il convient de délibérer pour reverser 15 686,09 € directement à la Société d'Habitation des Alpes (siège social à VOIRON dans l'Isère).

Les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles, en dépenses, au chapitre 13 article 1323 du budget 2008.

**Le Conseil Municipal**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur**

**Adopte à l'unanimité le reversement de 15 686,09 € à la Société d'habitation des Alpes.**

Point n° 04 de l'ordre du jourTARIFS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2008/2009

Exposé du rapporteur : Madame Catherine Reynier

Il rappelle le règlement intérieur du 18 décembre 2007 et le projet d'établissement 2007/2011 qui s'articule autour des pratiques collectives amateurs et du rayonnement de l'enseignement sur l'ensemble de la population.

Les tarifs étudiés par la Commission des Affaires Culturelles du 22 mai 2008 intègrent une hausse de 5 %.

**I / ENFANTS SCOLARISES ET ETUDIANTS**

| Formation Musicale et histoire de la musique | CURSUS COURS                             |         |  |         | CURSUS GROUPE  |         |  |         |
|--|--|---------|--|---------|--|---------|--|---------|
|  | Forfait tout compris <b>sauf clavier</b> |         | Forfait tout compris <b>avec clavier</b> |         | Forfait tout compris tout instrument <b>sauf clavier</b> |         | Forfait tout compris tout instrument <b>avec clavier</b> |         |
|  | Tarif 1                                  | Tarif 2 | Tarif 1                                  | Tarif 2 | Tarif 1  | Tarif 2 | Tarif 1  | Tarif 2 |
| 161 €  | 465 €                                    | 594 €   | 553 €                                    | 684 €   | 400 €  | 528 €   | 486 €  | 617 €   |

tarif 1 : Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers

tarif 2 : Hors Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers

- Tarif préférentiel pour l'apprentissage d'un deuxième instrument : 212 € dans la limite de cinq places pour l'année scolaire, à destination des pupitres à renforcer au sein des orchestres (philharmonie et orchestres à cordes)

- Tarif pour la pratique des Musiques Actuelles : 206 €

**DEGRESSIVITE**

Un tarif dégressif est appliqué en fonction du nombre d'enfants, dans l'ordre de naissance, soit :

- 5 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 10 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant
- 15 % pour le 4<sup>ème</sup> enfant
- 20 % pour le 5<sup>ème</sup> enfant.

**DEGREVEMENT**

Un dégrèvement est accordé :

1/ aux familles côtoises à hauteur de :

- 70 € pour la formation musicale,
- 200 € du tarif 1 sur les cursus cours ou groupe
- 40 € pour les moins de 18 ans pour la pratique des musiques actuelles.

2/ aux membres actifs des orchestres philharmonique, jazz, ensemble à cordes) :

- 50 € pour tout élève, côtois ou non côtois, ayant participé régulièrement aux manifestations de la ville (dégrèvement pour l'année suivante)

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Un fractionnement des paiements est autorisé jusqu'à trois fois, réparti sur l'année scolaire.

En cas de désistement avant le début de l'année, il sera retenu 10 % correspondant aux frais de gestion.

### **II/ ADULTES**

|                           |           |                   |       |
|---------------------------|-----------|-------------------|-------|
| Instrument                | Formule 1 | 30mn hebdomadaire | 627 € |
| Instrument                | Formule 2 | 20mn hebdomadaire | 448 € |
| Instrument                | Formule 3 | 30mn quinzaine    | 335 € |
| Pratique collective M.A.O |           |                   | 108 € |

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Adopte ces propositions à l'unanimité.**

Point n°05 de l'ordre du jour

ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : DEMANDE GLOBALE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL ET À LA RÉGION

Exposé du rapporteur, Madame Catherine REYNIER

Le Conseil Général, la Région et la DRAC viennent en aide aux bibliothèques municipales pour la mise en place et la réalisation d'animations autour du livre et de la lecture.

A ce titre, la ville de La Côte-Saint-André sollicite auprès de ces institutions une subvention pour le financement de son programme d'animations 2008 portant sur deux événements majeurs :

- ✓ Août 2008 : Animations en lien avec le Festival Berlioz
- ✓ Octobre 2008 : Lire en Fête

Le rapporteur propose à l'assemblée de solliciter d'une part le Conseil Général de l'Isère, au titre de l'animation autour du livre et d'autre part La Région, dans le cadre de l'action 32 du C.D.P.R.A. pour :

- les lectures autour du Festival Berlioz 2008 sur le thème de « l'âme slave », coût estimé : 2 000 €
- Lire en Fête le vendredi 10 et le samedi 11 octobre 2008 : accueil d'auteurs, ateliers, exposition, conférence, contes, spectacles, coût estimé : 3 100 €

**Le Conseil Municipal**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Adopte cette proposition à l'unanimité**

Point n° 06 de l'ordre du jour

ENSEIGNEMENT 1<sup>er</sup> DEGRE : FORFAIT SCOLAIRE ANNEE 2008/2009

Exposé du rapporteur, Christophe VIGNON

A) Comme chaque année, il est attribué des crédits destinés à l'achat de fournitures pour tous les enfants scolarisés dans les deux écoles publiques maternelle et élémentaire de la Ville.

Les élèves concernés sont ceux de :

- l'école maternelle André Malraux,
- l'école élémentaire Marcel Pagnol.

**Sur avis favorable de la Commission Ecoles-Jeunesse, réunie le 19 mai 2008, il est proposé à l'Assemblée une augmentation de 2% et de fixer en conséquence le montant du Forfait Scolaire 2008/2009 à 42,92 € par élève.**

B) Par ailleurs, sur avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires, réunie le 19 mai 2008, il est proposé, dans le cadre du bon fonctionnement des deux Ecoles et compte-tenu des besoins exprimés, d'attribuer des crédits complémentaires pour l'année scolaire 2008/2009 dont le détail figure ci-après :

**Elémentaire Marcel Pagnol>**

- Fournitures de bureau de la Directrice : 170,00 €,
- Manuels Scolaires (anglais, français, lecture, expression écrite...) : 3300,00 €,
- BCD / Renouvellement du fonds : 300 €,
- BCD / Entretien du fonds, gestion : 100 €,
- Consommables informatiques : 1450,00 €,
- > **Soit un total de 5320,00 €**

**Maternelle André Malraux>**

- Fournitures de bureau de la Directrice : 135 €,
- Consommables informatiques : 275,00 €
- BCD / renouvellement et entretien du fonds : 195 €,
- Abonnements : 90 € (Bulletin Officiel de l'Education Nationale).
- > **Soit un total de 695,00 €**

Il est précisé que les dépenses relatives à l'achat de fichiers (Ecole Elémentaire) et de papier (Ecoles Maternelle et Elémentaire) sont intégrées au Forfait Scolaire initial.

**C) RASED (Réseau d'Aides Spécialisées des Elèves en Difficulté)**

Il est rappelé que le R.A.S.E.D. situé dans les locaux du Groupe Scolaire de La Côte-Saint-André assure chaque année un suivi des élèves en difficulté scolaire provenant de communes situées sur trois Communautés de Communes (BIEVRE-LIERS / BIEVRE-EST / TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE).

Il est proposé d'attribuer les crédits ci-après pour l'année 2008/2009 :

> 360 € correspondant à un financement de 30 € par classe (8 en élémentaire et 4 en maternelle), montant identique à celui de l'année 2007.

Il est précisé que les crédits correspondants à l'ensemble des dépenses énumérées ci-dessus sont inscrits au Budget Primitif 2008 dans le chapitre 011 / article 6067.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, l'assemblée adopte ces propositions à l'unanimité.**

Point n°07 de l'ordre du jour  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé du rapporteur : Monsieur André Barban

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le Conseil Municipal  
Considérant la nécessité de créer un emploi de titulaire à temps complet pour assurer l'encadrement du service Etat civil/ Election à compter du 01<sup>er</sup> juin 2008,  
Considérant la nécessité de créer un emploi à temps complet au service environnement à compter du 15 avril 2008,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- la création d'un emploi à temps complet au grade de rédacteur.
- la création d'un emploi à temps complet au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

D'autre part, l'indemnité d'exercice des missions est allouée, selon le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié et du décret N° 97-1223 du 26 décembre 1997 avec l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997, pour les agents de la filière administrative, suivant les modalités de calcul de crédit global, fixées par la réglementation en vigueur, calculé en fonction des montants de référence annuels fixés pour chaque grade, affectés d'un coefficient multiplicateur de 0.8 à 3 :

| CADRE D'EMPLOIS | CREDIT GLOBAL |
|-----------------|---------------|
| REDACTEUR       | 1 875.12 €    |

Le crédit global budgétaire ainsi déterminé sera réparti individuellement par l'autorité territoriale en fonction de la manière de servir, de la polyvalence et de l'implication de l'agent. Lors de l'attribution individuelle, l'autorité territoriale appliquera le barème pris par la délibération du conseil municipal applicable à l'ensemble du personnel communal.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**L'assemblée adopte cette proposition à la majorité absolue par 21 voix pour – 06 contre**

Point n°08 de l'ordre du jour

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Exposé du rapporteur, Monsieur le Maire

La Commission Communale des Impôts Directs comprend le Maire, qui la préside, huit commissaires titulaires, huit commissaires suppléants. Ces commissaires hommes ou femmes, doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune. Le choix des commissaires doit être affecté de manière à assurer une représentation équitable des diverses catégories de contribuables. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Le territoire de La Côte Saint-André comportant un ensemble de propriétés boisées de 280 ha, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant devront être propriétaires de bois ou de forêts faisant l'objet d'une exploitation régulière.

La durée du mandat des membres de la commission communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Ils sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le rôle essentiel de la commission s'exerce pour fixer l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, taxe professionnelle. Il consiste également à émettre son avis sur les réclamations contentieuses relatives à ces diverses contributions.

Proposition de constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

| Titulaires  | Suppléants  |
|---|---|
| - Monsieur Fabrice RAVOYARD - SARDIEU             | - Monsieur Jean DEZEMPTÉ – GILLONNAY                |
| - Monsieur Patrice BUENERD – propriétaire de bois | - Monsieur Gilbert DESORMEAU – propriétaire de bois |
| - Monsieur Dominique BERTHOLDY                    | - Monsieur Eddy LERRAS                              |
| - Monsieur Gérard MIGUET                          | - Monsieur Antonio LOPES-ROCA                       |
| - Monsieur Pierre BOUCHARD                        | - Monsieur Louis DURAND                             |
| - Madame Renée PRIMAT                             | - Monsieur Gérard SERLET                            |
| - Monsieur Bernard GRENIER                        | - Monsieur Jean MEYER                               |
| - Monsieur Guy FOURNIER                           | - Madame Andrée MAUREL                              |
| - Monsieur Alain GIRAUD                           | - Monsieur André ROCHET                             |
| - Madame Elisabeth GARNIER                        | - Monsieur Philippe DESORMEAU-BEDOT                 |
| - Monsieur André VIGNON                           | - Monsieur Nicolas JACQUES                          |
| - Madame Anne DELBROUCK-CORTAMBERT                | - Madame Jacqueline VIGNE                           |
| - Monsieur Jacques BUNEL                          | - Monsieur Patrice MARVIE                           |
| - Monsieur Jean-Paul CROS                         | - Madame Ghislaine VERGNET                          |
| - Monsieur Michel BATIN – RILLEUX LA PAPE         | - Madame Nunzia VAUDAINÉ                            |
| - Monsieur André TOURNIER – propriétaire de bois  | - Madame Marie-Claire BALLY                         |

**Le Conseil Municipal,**

**après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**désigne à l'unanimité la liste composée de 16 noms pour le choix des 8 commissaires titulaires**

**et 16 autres noms pour le choix de leurs suppléants.**

Point n°09 de l'ordre du jour

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES DECLARATIONS PREALABLES POUR L'ANNEE 2008

Exposé du rapporteur, Monsieur Pierre EISLER

Pour effectuer des travaux soumis à autorisation au titre du code de l'urbanisme, le Maire a besoin d'obtenir l'accord du Conseil Municipal.

Les travaux de faible importance tels que la création d'une surface hors œuvre nette inférieure à 20 m<sup>2</sup> ou la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment pour les plus courants sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable au titre des articles R421-9 et suivants du code de l'urbanisme.

Le délai d'instruction d'une telle demande est relativement court, un mois, deux en cas de majoration pour consultation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Aussi, pour faciliter l'instruction de ces dossiers il est proposé d'autoriser le maire à déposer toute déclaration préalable pour l'année 2008.

Les demandes de permis de construire relevant des articles R421-15 et suivants du code de l'urbanisme ne sont pas concernées par cette présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Adopte cette proposition à l'unanimité.**

Point n°10 de l'ordre du jour

PLAN DE COLORATION : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION RHONE ALPES POUR LES TRAVAUX ENGAGES PAR LES PARTICULIERS (4<sup>ème</sup> enveloppe) ET LES HONORAIRES DE L'ARCHITECTE CONSEIL

Exposé du rapporteur, Monsieur Pierre EISLER

La Ville de LA COTE SAINT ANDRE par délibération du Conseil Municipal réuni en date du 23 mai 2000, a décidé la mise en place d'un plan de coloration de façades dans le centre-ville. Cette initiative s'inscrivait dans une démarche globale de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de la ville.

Le cabinet d'architecte Bonnard-Manning a été chargé de l'élaboration et du suivi du plan de coloration.

Les demandeurs perçoivent une aide de la Commune et une aide de la Région, dans le cadre du Contrat Global de développement de Bièvre Valloire. Les dossiers de demandes de subvention sont gérés par le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire, dans le cadre de l'objectif 20, action 44. L'aide régionale transite par le budget communal.

48 dossiers de ravalement ont ainsi pu être traités sur les deux premières enveloppes aujourd'hui clôturées.

Le calcul de l'aide est adossé sur les seuls travaux de coloration de façade suivants 3 critères :

- Peinture minérale sur enduits extérieurs : 6€ le m<sup>2</sup>
- Enduit de finition sans piquage à la chaux naturelle : 8 € le m<sup>2</sup>
- Enduit avec piquage à la chaux naturelle : 14 € le m<sup>2</sup>

La commune se réserve la possibilité de vérifier et de contester le nombre de mètres carrés retenu dans les devis et factures.

Le calcul obtenu par l'application de ces critères est lui-même plafonné par la Région à 20 % du montant TTC des travaux lui-même plafonné à 1200€. Dans tous les cas, l'aide de la commune devra être au moins égale à l'aide apportée par la Région.

De nouvelles demandes de ravalement sont parvenues à la Commune. Il convient de solliciter la Région pour l'obtention d'une quatrième enveloppe désormais attribuée sur liste nominative. Le montant de la subvention attendu est de 4 292.00€ pour 4 dossiers.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67 pour le versement des subventions aux demandeurs (part régionale et part communale).

Afin de poursuivre l'application du plan de coloration pour l'année 2008, la commune peut également demander au Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire une subvention annuelle pour le suivi de l'opération façade. La subvention s'élève à 50% des honoraires de l'architecte coloriste. Le coût annuel moyen étant de 5 818.00 TTC, la collectivité peut faire une demande sur cette base.

Il est proposé à l'assemblée :

- de confirmer la poursuite de l'opération façade pour l'année 2008 et de l'inscrire au budget primitif
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour une 4<sup>ème</sup> enveloppe
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour le suivi de l'opération façade pour année 2008.

Il appartient à l'assemblée de donner son avis sur ces demandes de subvention

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur adopte ces propositions à l'unanimité.**

Point n°11 de l'ordre du jour

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE ST SIMEON DE BRESSIEUX

Exposé du rapporteur Pierre EISLER

La commune de St Siméon de Bressieux a engagé la mise en œuvre d'un Plan Local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune. Ce PLU peut avoir des incidences pour la commune de La Côte-Saint-André dans 3 domaines : le logement, le développement économique et la zone agricole.

Voici les orientations générales qui découlent du dossier de PLU de la commune de St Siméon de Bressieux qui peuvent avoir une incidence sur la commune de La Côte-Saint-André.

***1-Les orientations en matière de logement :***

Assurer un développement résidentiel maîtrisé renforçant la place du bourg

Maintenir un développement démographique progressif : augmenter la population de Saint Siméon de Bressieux de 650 à 870 habitants supplémentaires soit une population totale avoisinant les 3.300 à 3.500 habitants. Cela représenterait un rythme de croissance démographique compris entre 1.5 % et 2% par an sur 12 à 15 ans.

***2-Les orientations en matière économique :***

- ✓ Pérenniser les commerces et services de proximité par l'instauration d'un alignement commercial sur une partie de la grande rue.
- ✓ Conserver des zones de développement futur mais à proximité directe du bourg. (Il s'agit de la zone où il y a Intermarché etc...), adapter et d'accroître les capacités d'accueil économique par l'intégration de terrains disponibles en continuité de la zone d'activités actuelle dans une organisation structurée. Une extension de cette zone économique située au nord du Bourg est prévue. Cette extension se situe au Nord Est de la zone existante. La zone d'urbanisation future à vocation d'activité a une superficie de 5.6 ha.

***3-La zone de préservation de l'espace agricole.***

Tout au long de la RD 71 qui sépare la commune de St Siméon de Bressieux de La Côte-Saint-André, on retrouve une zone de préservation de l'espace agricole.

Il n'est pas prévu d'extension de la zone existante. Il est prévu de renforcer la qualité et de sécuriser l'espace public de la RD 71 par des aménagements ralentissant la vitesse de la circulation automobile (rétrécissement de chaussée, bande cyclable...). De gérer les débouchés sur la voie par des aménagements sécurisés.

L'ensemble de ces propositions n'apparaissent pas de nature à gêner le développement de La Côte-Saint-André .

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Adopte ces propositions à l'unanimité.**

Point n°12 de l'ordre du jour

DECHARGE D'IZEAUX : RENOUVELLEMENT DE L'OPPOSITION A SON  
IMPLANTATION

Exposé du rapporteur, Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Maire de la commune d'IZEAUX du 22 avril 2008, sollicitant le soutien des collectivités territoriales concernées par la préservation de la nappe phréatique de Bièvre.

Le Conseil Municipal,

conscient de l'intérêt que présente la nappe phréatique de Bièvre pour l'alimentation en eau potable des populations

est appelé à renouveler son opposition à la création d'un centre d'enfouissement technique sur le site des carrières d'Izeaux.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire**

**Adopte cette proposition à l'unanimité.**

## INTERVENTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

En préambule, intervention du groupe La Côte Ensemble :

« Nous tenons à rappeler que la convocation pour le conseil de ce soir n'a pas été sans poser de problèmes.

Mme Robert n'a pas reçu de convocation par internet, malgré le document qu'elle vous a signé. Elle ne figure pas dans la liste des destinataires.

La convocation écrite de Mme Gilibert respecte certes les 5 jours francs, mais est arrivée hier, soit la veille du conseil.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que les convocations reçues par internet sont non recevables car le jour et l'heure de la réunion ont été oubliés !

Cela pourrait aisément entraîner l'annulation du conseil et son report.

Dans un souci d'efficacité, nous ne demanderons pas le renvoi de cette réunion, mais prévenons, qu'à l'avenir, si de nouveaux dysfonctionnements apparaissent nous n'hésiterons plus. »

### Point n°01 – Subventions aux associations

Laurence Riehl est surprise du montant alloué à la S P A en proportion des subventions aux associations caritatives.

Jacky Laverdure précise qu'une remise à plat de l'ensemble des critères d'attribution est envisagée. Mais, compte tenu des finances de la collectivité, les modifications proposées ne sont que symboliques pour ce budget. Il faudra raisonner en intégrant les mises à disposition des équipements municipaux, bâtiments, matériels et personnel.

François Jousse s'interroge sur la présentation différente : somme allouée ou chiffrage par adhérent. Cela sous-entend que des associations ne fournissent pas dans les délais leurs nombres d'adhérents.

En ce qui concerne la MJC, Jacky Laverdure souligne que son nombre d'adhérents est de 463 auxquels s'ajoutent les stagiaires ponctuels et rappelle la subvention 2007 de 11 377,71€.

### Point n°04 - tarifs école de musique

Catherine Reynier précise que l'école Municipale de Musique regroupe 196 élèves auxquels s'ajoutent 41 élèves qui pratiquent la musique amplifiée dans le cadre du partenariat Ecole de musique et MJC.

### Point n°07 – modification du tableau des effectifs

Intervention du groupe La Côte Ensemble :

« ce point n'ayant pas été évoqué en commission, les incidences d'une telle décision tant sur les effectifs que sur le budget communal n'étant pas clairement identifiées, nous voterons contre en l'absence d'éléments précis connus à l'avance »

André Barban précise qu'il s'agit d'une modification à effectif constant : promotion interne et transformation d'un emploi aidé.

### Point n°08 : Commission Communale des Impôts directs

Jacky Laverdure rappelle qu'il a proposé la même règle que Joseph Manchon : la liste majoritaire propose 24 noms et la liste minoritaire propose 8 noms. C'est le Directeur des services fiscaux qui retient 16 noms. C'est le travail réalisé par la commission qui compte et non les personnes.

### Point n°10 : Plan de coloration : demande subvention à la région Rhône-Alpes

Pierre Eisler précise que la commission a lancé une réflexion sur ce dispositif compte tenu du cumul des délais.

Maurice Glandut fait le constat que l'architecte coloriste n'est pas très réactif aux demandes.

## QUESTIONS DIVERSES

1/ Maurice GLANDUT remet sa lettre de démission à Jacky Laverdure qui la lit à l'assemblée.

Le Maire prend acte de cette décision qui entraîne la désignation du suivant de la liste La Côte Ensemble, soit Monsieur Laurent Périno sauf refus de sa part.

2/ M Germain Cara souhaite intervenir sur les plots du château :

« Sur ce sujet, deux aspects du projet m'interpellent :

Le 1er financier : la mairie, qui est toujours en recherche de fonds, aurait dû s'inspirer de la fable du laboureur même si, ici, il ne s'agissait pas de labourer mais de creuser pour trouver des économies. Je persiste à penser que nous aurions pu faire ces travaux en partie en régie. Que pense des 400 €HT de géomètre pour mettre les descentes de charges au même niveau. Les pieds de l'ancienne structure ne touchaient-elles pas le sol ? Que penser, que là, où il n'y avait besoin que de quelques épingles de cirque, il faille désormais des masses de plusieurs tonnes avec un chaînage digne du mur de l'Atlantique ?

Que penser de cet empressement à tout faire cette année. Ne pouvions-nous pas faire deux tranches et mixer pour cette année les formes d'attaches ?

Je ne jette pas la pierre à l'adjoint aux travaux car quand on entend le directeur technique menacer d'envoyer une lettre recommandée pour dénoncer une possibilité de faire ces travaux en régie, au nom de la sacrosainte sécurité : cela laisse perplexe.

Donc soit il y a un problème dans l'appréciation des prises de risques, soit un problème dans l'organisation soit dans la communication (je ne suis qu'un pauvre citoyen...)

Le 2<sup>ème</sup> esthétique : Que penser de cette horreur dans la cour d'un château déjà enlaidie par une salle des fêtes biscornue. Est-ce un support à pots de fleurs ? Je vous propose qu'on les peigne en rouge. Car à l'instar des colonnes de buren à Paris, cela sera bientôt référencé comme les plots à Masson à La Côte Saint André. Maintenant, c'est engagé, c'est engagé §

Cependant deux questions :

- A l'adjointe à la culture et au patrimoine : on ne vous a pas entendu sur ce dossier qui vous concerne en tant que conservatrice du patrimoine. Vous a-t-on consulté, ou seulement informé sur ce dossier et quels sont vos points de vue sur celui-ci ?
- A toute l'équipe dirigeante du Maire et de ses adjoints s'ils pensent qu'ils vont pouvoir redresser la situation financière en jouant d'un « Annequinisme » bienveillant soit en ne prenant aucun risque sous prétexte d'un excès de sécurité, qui s'il part d'un sentiment louable, ne peut être, en ces temps de vache maigre, qu'un frein au devenir de la ville.

Merci de votre réponse et de bien vouloir prendre ici les directions de bon sens que vous prendriez chez vous. »

Jacky Laverdure rappelle que ce dossier date de septembre 2007 avec le courrier de l'ingénieur structure ABACA exposant la fragilisation du sol aux points d'ancrage du chapiteau et la sécurité a émis un avis défavorable à cette installation.

Les plots demandent un savoir-faire et du matériel que les services internes n'ont pas. Les travaux doivent débuter la semaine prochaine compte tenu du temps de séchage de 21 jours minimum.

Dominique Masson précise qu'un seul plot dépassera d'une vingtaine de centimètres à l'angle de la salle des fêtes et qu'il sera habillé par un pot de fleurs.

Jacky Laverdure s'interroge encore aujourd'hui quant au financement. 7 000 € d'étude ont été payés. Le choix à faire aujourd'hui représente 40 000 € H.T de travaux. D'ici lundi le Maire a deux choix à faire : signer et s'engager à payer une entreprise, ne pas signer et le Festival ne peut pas avoir lieu. Je suis encore en négociation avec le Conseil Général. Ce n'est pas un problème politique, ni la gestion d'une théorie politique. Je gère un dossier qui aurait dû commencer il y a dix mois. Il n'est plus envisageable de ne pas faire le Festival. D'autres travaux sont à faire en terme de sécurité. Ils auraient dû être faits avant.

Rappelez-vous le vote du budget. Sur 1 080 000 € d'investissement, une fois enlevé le remboursement du capital et les 365 000 € de travaux 2007 restant à réaliser, il ne reste que 360 000 € d'investissement et il faut assumer beaucoup de problèmes de sécurité : tribunes, Halte Saint Martin, toiture de l'église, plots pour le chapiteau Festival Berlioz...

Dominique Masson répondra sur le même ton d'humour ! Mais le dossier date de juillet 2007 et des prises de responsabilité auraient dû être prises alors. Ne pas comparer les travaux chez soi et les travaux pour le compte de la collectivité qui engagent la sécurité de personnes.

### INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur Jacky Laverdure présente les condoléances du conseil municipal à Nadine Thomas pour le décès de sa belle mère.

#### Agenda :

- vendredi à 19 h : conférence sur le rugby féminin au Collège
- dimanche 1<sup>er</sup> juin : journée portes ouvertes à ISSUE
- samedi 31 mai et dimanche 1<sup>er</sup> juin : centenaire du Rugby
- Remise d'une coupe de la ville à l'équipe UNSS de rugby féminin du Collège Jongkind
- 14 juin : Assemblée Générale de l'ADMR départementale
- 14 juin : 10 ans de Bièvre Basket à Brézins
- 14 juin à 20 h : concert de la Cantilène avec la participation de l'école municipale de musique au profit de l'Opération Orange
- 21 juin : fête de la musique

Séance levée à 22 h 15